

Liberté Égalité Fraternité

> Direction des Examens et concours

> > DEC 4

Bureau des concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités d'Aquitaine

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 11 août 2021 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé au titre de l'année 2022, est composé comme suit :

Présidente:

Madame Maud MAILLARD - Déléguée de région académique à l'enseignement supérieur -Rectorat - 33 BORDEAUX

Membres:

Maria COURONNE - APA - Rectorat - 33 BORDEAUX Madame Benjamin GODIN - AAE - LT G. Eiffel - 33 BORDEAUX Monsieur Monsieur Marc JARDINE - APA - Rectorat - 33 BORDEAUX Vincent NAVARRO - APAE - DSDEN - 24 PERIGUEUX Monsieur Aline RAMPNOUX - AAE - CLG E. Dupaty- 33 BLANQUEFORT Madame Monsieur Philippe SERVANT - A. Ingénieur - Rectorat - 33 BORDEAUX

ARTICLE 2:

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 02 février 2022

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général Pour le Secrétaire Général e Directeur des examens et concours Olivier HARMEL